



Adhésion au dispositif Sylv'ACCTES

La Communauté de Communes et les acteurs forestiers s'engagent pour une forêt dynamique et durable

En avril dernier, les élus de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) ont voté à l'unanimité l'adhésion de la collectivité à l'association Sylv'ACCTES. Ce dispositif régional permet aux propriétaires forestiers d'accéder à une expertise technique et des financements pour réaliser des actions portant sur l'amélioration des peuplements forestiers et sur la diversification d'essences forestières.

En adhérant à l'association, conjointement avec la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes (2CCAM), la CCMG et la 2CCAM animent un **Projet Sylvicol Territorial (PST)**, qui définit les itinéraires techniques susceptibles de faire l'objet de subventions de la part de Sylv'ACCTES. Ce document est rédigé en concertation avec les gestionnaires forestiers (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre d'Agriculture...), du monde environnemental (Conservatoire d'Espaces Naturels, SM3A...) et des collectivités et services de l'État. "Nous devons répondre aux enjeux actuels de la forêt sur nos territoires, tout en tenant compte des problématiques liées à la perte de biodiversité et aux changements climatiques", indique Cyril Cathelineau, vice-Président en charge de l'environnement à la CCMG.

La rédaction du PST, en cours, doit se conclure avant l'été. **S'en suivra une validation par les membres réunis en comité de pilotage, puis un vote lors d'un conseil communautaire à l'automne prochain avant sa mise en place effective.**



Réunion des membres du COPIL pour le Plan Sylvicol Territorial (PST) en mars dernier à Châtillon sur Cluses

Une aide à la sylviculture pour les propriétaires privés et publics

Par la suite, **les propriétaires forestiers privés et publics, dont la forêt se situe sur les territoires de la CCMG et de la 2CCAM, auront la possibilité de s'engager dans les itinéraires proposés par le PST.** Les actions fléchées sont avant tout des travaux d'amélioration des peuplements qui, par leur nature, vont orienter la sylviculture vers des dynamiques naturelles et des peuplements plus résistants et plus résilients. C'est-à-dire des peuplements qui retrouveront plus facilement et/ou plus rapidement leur état de référence après une perturbation (attaque parasitaire, événement climatique majeur, etc.).



Si les critères d'éligibilité sont remplis, le propriétaire pourra bénéficier de subventions sur les travaux réalisés conformément à l'itinéraire choisi. **Pour les communes, il est possible d'être financé jusqu'à 50 % du montant des travaux. Les propriétaires privés, quant à eux, peuvent toucher jusqu'à 70 % du montant des travaux.**

Le calcul des aides versées se fait sur présentation d'une facture ou d'un devis. Un des avantages de Sylv'ACCTES est que l'instruction du dossier et le versement du paiement sont relativement rapides.

Des financements qui viennent aussi du monde de l'entrepreneuriat privé

Une partie des financements Sylv'ACCTES provient du mécénat, d'entités publiques et privées. Ces dernières, qui souvent se situent dans des bassins de consommation, arrivent ainsi à financer des travaux qui ont lieu dans des bassins de production, comme les grands massifs forestiers. Cela permet donc de tisser des liens entre ces différents territoires. **L'autre partie des financements provient des membres fondateurs de l'association** (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon et banque privée Neufilze OBC), **des collectivités partenaires, de l'Etat et de l'Europe.**

Le PST est validé pour une durée de trois ans (jusqu'en 2024), ce qui suggère évidemment sa reconduction à ce terme si son bilan est positif. *"L'idée sera de conserver les mêmes itinéraires lorsque nous le reconduirons afin de garder une certaine cohérence, sauf s'il y a une évolution majeure des écosystèmes"*, indique Cyril Cathelineau. *"La forêt se gère sur un pas de temps assez long, et il est nécessaire d'être patient pour pouvoir faire des observations et en tirer des conclusions"*.



Le couvert forestier représente 43 % du territoire des Montagnes du Giffre (Photo prise depuis le sentier de découverte à Verchaix ©Thomas Garcia)

